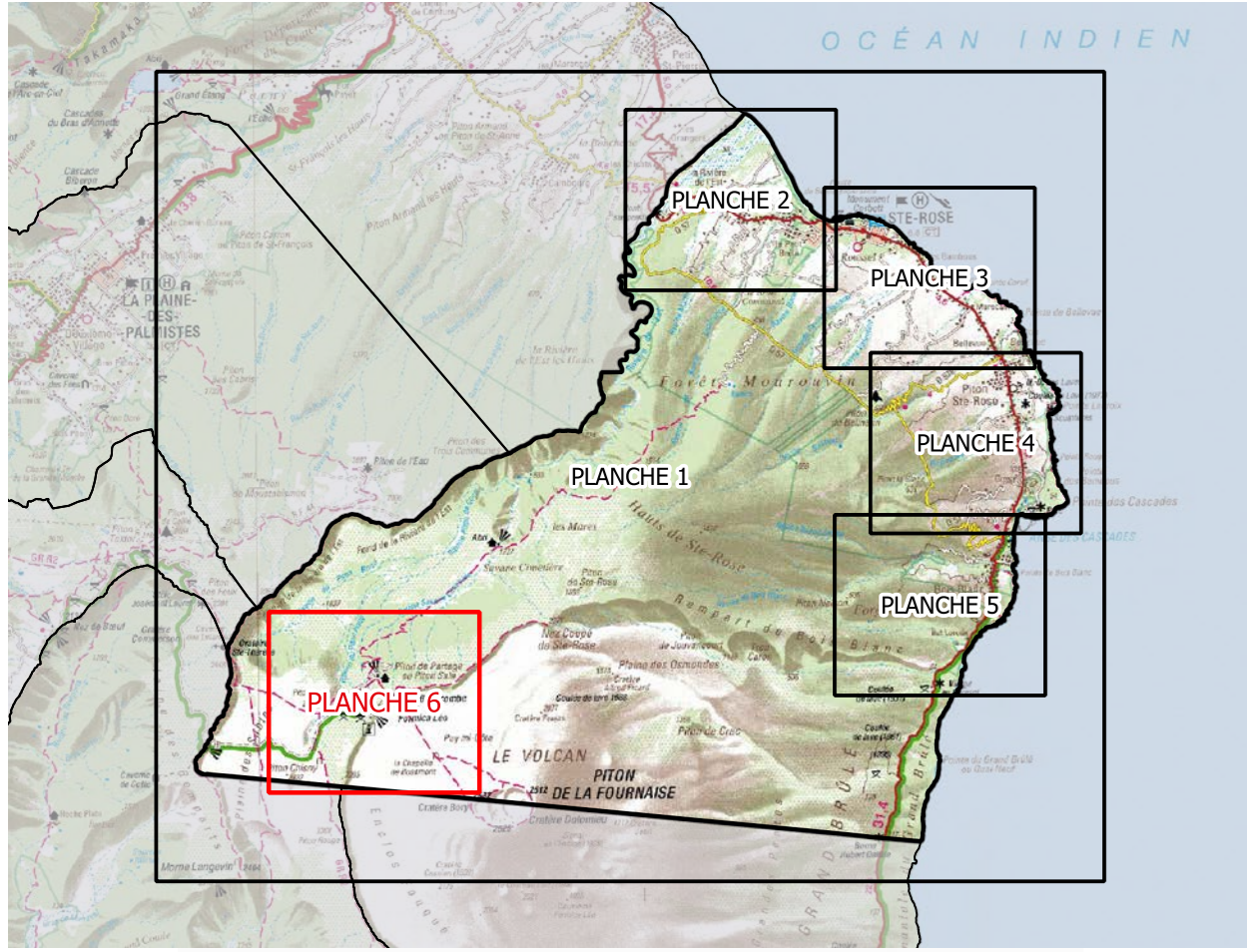


**Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles
Commune de Sainte-Rose**



Zonage réglementaire du risque

**PLANCHE 6
Pas de Bellecombe-Jacob**

ECHELLE 1 / 5000

Octobre 2021

**CONCERTATION
AVEC LE PUBLIC**



LEGENDE :

Zones avec un principe d'inconstructibilité

- R1 Aléa fort inondation (ou résiduel fort inondation) combiné à un aléa mouvements de terrain; Aléa élevé ou très élevé mouvements de terrain combiné à un aléa fort, moyen ou faible inondation (ou résiduel fort ou moyen inondation).
- R2 Aléa moyen mouvements de terrain combiné à un aléa nul, faible ou moyen inondation (ou résiduel moyen inondation).

Zones constructibles sous conditions

- B2u Aléa moyen mouvements de terrain en zone "secteurs jugés sécurisables" et un aléa nul, faible ou moyen inondation (ou résiduel moyen inondation).
- B2 Aléa moyen inondation (ou résiduel moyen inondation) combiné à un aléa nul ou faible mouvements de terrain.
- B3 Aléa faible inondation (ou résiduel faible inondation) combiné à un aléa nul ou faible mouvements de terrain.
- Aléa faible mouvements de terrain combiné à un aléa nul inondation.

Bâtiments et infrastructures

- Autre bâtiment
- Bâtiment industriel
- Bâtiment remarquable (Mairie, Hôpitaux, Lycée, ...)
- Cimetière
- Espace de plein air et de loisirs
- Réservoir

Routes

- Nationale
- Départementale
- Communale
- Chemin

Cadaastre

- Parcelaire

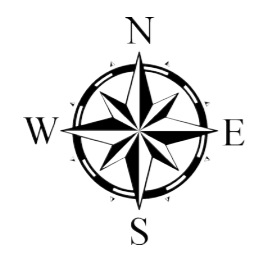
Cours d'eau, ravines

- Rivière de l'Est

ECHELLE 1 / 5000
Fond topographique : ©IGN-BD TOPO® 2019
Fond parcellaire : © DGFIP - PCI vecteur © maj 2020 - ILE DE LA REUNION
Cartographie : BRGM Réunion - 2021

Les informations cartographiques (le cadastre, les différents bords et voisines, les toponymes, etc.) sont matérialisées pour permettre de faciliter l'identification des parcelles concernées par le présent zonage réglementaire du PPR de la commune, notamment dans le cadre de la délivrance des autorisations d'occupation ou d'utilisation du sol.

Projection utilisée : RGR92 / UTM 40S



0 300 600 m

